

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2015

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 21
représentés : 9
pour : 30
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Demande de subventions pour des travaux de rénovation d'une partie de l'école maternelle Jean Macé

L'An deux mille quinze, le huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le deux juillet, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, R. LHOSTE, JM. DURAND, E. CHAMBON, S. LE ROUZES, S. CROCI, T. NAPOLY, C. MARAZANO, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

D. LAFON	à	L. VASTEL
JC. PORCHERON	à	JP. AUBRUN
AM. MERCADIER	à	ME. MORIN
JM. GASSELIN	à	M. FAYE
J. N'GALLE-EBOA	à	F. GAGNARD
C. ALVARO	à	S. BOURDET
A. SOMMIER	à	P. BUCHET
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

Absents excusés : JL. DELERIN, V. RADAORISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, M. FOULARD, JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Fontenay-aux-Roses a décidé de procéder aux travaux de réhabilitation d'une partie de l'école maternelle Jean Macé appelée « Rotonde »,

Vu le dossier de demande de subventions,

Vu le budget communal,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de travaux de réhabilitation d'une partie de l'école maternelle Jean Macé appelée « Rotonde » dont le montant est estimé à 68 500 euros HT soit 82 200 euros TTC. Ces travaux consistent à rénover cette partie de l'école qui est occupée par trois salles de classes et un dortoir afin d'améliorer le confort des occupants. Pour cela, il est prévu le remplacement des fenêtres des différentes pièces, la mise en place des faux plafonds et la remise à neuf de l'installation électrique et des peintures.

Article 2 : de solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle auprès de l'État au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 27 000 € et tout autre aide financière potentielle nécessaires à ces travaux

Article 4 : de donner délégation au Maire pour signer les demandes d'aides financières

Article 5 : de s'engager à inscrire au budget les coûts nécessaires et suffisants pour ces travaux

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- M. le Sénateur

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

P/ Le Maire par délégation



Christian BIGRET
1^{er} Maire-Adjoint

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Publication/Affichage le
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services

22 JUIN 2015

le 22/07/2015 au 22/09/2015

P/

L'agent autorisé
f